

La fermeture de Combrée pèse lourd dans la baisse des effectifs

## L'enseignement privé perd 1 000 élèves

**L'institution de Combrée va certainement passer entre les mains de l'armée. Sa fermeture fait chuter lourdement, dans le privé, les effectifs dans le second degré. Mais le premier degré n'est pas épargné non plus, avec une baisse de 455 élèves, là même où le public en récupère 1 500.**

Si Capri, c'est fini, Combrée, c'est bel et bien terminé. Après une mort lente, l'an passé, l'institution va être reprise par l'Armée (lire « O.-F. » d'hier). Les locaux accueilleront, dès 2006, 600 jeunes en difficulté, repérés lors des journées de préparation à la défense. « **Le projet est en bonne voie** », nuance Pierre Macé, le directeur diocésain de l'enseignement catholique

satisfait de voir perdurer « **l'action d'éducation et de formation menée à Combrée depuis deux siècles** ». L'enseignement catholique se retire ainsi une sacrée épine du pied. Le prix de la vente devrait tout juste couvrir les dettes. Côté personnel, les 34 maîtres contractuels ont tous retrouvé une affectation. En revanche, deux délégués auxiliaires sur quatre sont en attente d'un poste. Tout comme 13 des 30 autres salariés qui travaillaient à l'administration, l'entretien, la maintenance, etc.



De gauche à droite : Michel Kerboeuf, Pierre Macé, Dominique Lecorps et Joseph Chollet.

La fermeture de l'institution Combrée pèse lourd sur les effectifs de la rentrée. Car sur les 340 lycéens et collégiens de l'an passé, seuls cent ont réintégré des établissements du Maine-et-Loire.

Ces chiffres n'expliquent que partiellement la perte de 634 élèves dans le second degré, alors que le public n'en perd qu'une centaine.

Le fossé se creuse encore davantage dans le premier degré où le privé perd 455 élèves là où le public en gagnerait 1 500 (les chiffres définitifs ne seront connus que fin septembre). « **À la demande de l'inspection d'académie, nous n'avons pas pris en compte l'accueil des élèves de 2 ans** » tient à préciser Pierre Macé. « **Pour l'année scolaire, nous avons 785 demandes en cours pour des élèves de 2 ans** ».

Cette baisse globale des effectifs est-elle due au coût de la scolarité ? Pour mémoire, il s'élève - par enfant et par mois - à 15 € dans le 1<sup>er</sup> degré, 27 € dans les collèges, 43 € dans les lycées (61 € dans les lycées technologiques).

Globalement, l'enseignement privé scolarise 41,5 % des élèves du département. Il s'appuie sur un réseau de 265 écoles, 42 collèges et 27 lycées, pour un total de 4 317 enseignants.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.